

Au fond, cet avis a été celui de tout le monde — d'autant plus que Mullendorff, dans son introduction, avait relevé la valeur du livre de M. Calmes — jusqu'à ce que, en 1947 celui-ci tenta de jeter l'opprobre sur Mullendorff en tant qu'historien objectif. D'aucuns ont failli donner dans le panneau, mais la véhémence réaction que déclencha un article écrit pour sauvegarder l'honneur de notre oncle, remit assez vite les choses au point. Aussi très grande fut notre satisfaction lorsque nous retrouvâmes Mullendorff en bonne compagnie parmi les historiens jugés dignes de figurer dans la bibliographie de la *deuxième* édition (1949) de l'officiel « Livre du Centenaire ».

Les temps de l'après-guerre avec leur cortège de privations de tous genres furent très durs pour Prosper Mullendorff et sa femme et provoquèrent chez lui une suite de graves maladies.

C'est au cours d'une convalescence passée à Luxembourg que Gust TREMONT avait été chargé par Walter BUCK de faire le portrait de son oncle, qui relevait d'une pneumonie contractée à Clervaux. Le tableau, rendant d'une manière réaliste l'expression triste d'un être touché par la mort, était si saisissant que W. Buck faillit le détruire et nous ne le céda que sous condition de lui en épargner la vue.

Et dire que ce corps miné put encore réaliser toute une somme de travaux avant que la mort n'arrêtât les spéculations d'un esprit resté lucide jusqu'à la fin.

Au début de l'année 1922, alors que nous nous proposons de combattre dans un des séminaires de l'Institut supérieur de Commerce de l'Etat à Anvers les inénarrables sottises qui y circulaient (comme partout en Belgique) sur notre histoire d'avant 1839, nous avions demandé quelques renseignements à Prosper Mullendorff. De sa longue lettre du 29 janvier nous reproduisons quelques passages qui méritent d'être retenus.

« Belgien ist das Land, mit dem uns, nach wie vor der französischen Beherrschung von 1795—1814, die Gleichmässigkeit der öffentlichen Einrichtungen verbunden hat und noch verbindet. Unsere innerpolitische Auffassung ist mehr belgisch als französisch, wengleich unsere, wie übrigens die belgische und früher die rheinische und holländische Rechtspflege, Anstoss und Belehrung aus Frankreich erhält. Ein gewisses Verstehen, oder besser Selbstverstehen, hat zwischen Belgien und Luxemburg seit 1839 stets bestanden, ohne Geschrei und Mache. . .

« . . . Die 3 Länder des ehemaligen Burgunds : Niederlande, Belgien und Luxemburg, haben ihre eigenen Wege, ihr eigenes Leben gefunden und selbst wir, die Kleinsten, können uns rühmen, unsern belgischen Nachbarn etwas zu bieten, vor 40 Jahren die Einrichtungen der landwirtschaftlichen Selbsthülfe, und gegenwärtig die besser entwickelten sozialen Gesetze. Das ist alles wesentlich.